

# LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement : \$1.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 31 DÉCEMBRE 1881.

2 Centins le Numéro

## LES RAPPORTS DES BANQUES.

Nous avons publié hier, dans notre *Chronique locale*, le texte de demandes contenues dans la circulaire relative aux banques, adressée à ces dernières, par le sous-chef du ministère des Finances. Cette circulaire a produit une grande sensation dans les cercles financiers, et le prix des valeurs de banque a subi une baisse considérable. Les porteurs d'effets de banque ont eu tort de s'alarmer outre mesure en apprenant cette nouvelle. La surveillance rigoureuse que le ministère de Finances a l'intention d'exercer sur les transactions des banques, ne sauraient être blâmées lorsqu'on se rappelle ce qui est arrivé récemment à l'une des institutions financières de la province d'Ontario. Ce qui a le plus contribué à amener le malaise qui a suivi la réception de cette circulaire, c'est la crainte manifestée par plusieurs financiers, que les détails demandés par le ministère ne soient rendus publics à la prochaine session du parlement. Cette crainte est tout à fait dénuée de fondement.

Sans doute il serait dangereux de livrer au public les noms des personnes qui obtiennent de l'escompte aux diverses banques. Jusqu'ici les directeurs de banque ont tenu secrets les billets escomptés ainsi que les noms des prometteurs et des endosseurs. Les actionnaires, qui sont pourtant un peu intéressés à connaître ces détails, ne les ont jamais exigés de la part des directeurs. Ces derniers ont toujours considéré avec raison que s'ils donnaient ces détails aux actionnaires, cela équivaldrait à mettre le public dans le secret des affaires privées de ceux qui sont en rapports financiers avec la banque.

Semblable danger n'existe pas dans la demande faite par le ministère des finances. Il est évident que l'information demandée ne sera pas rendue publique. En supposant qu'un membre du parlement demanderait la production d'un état contenant des détails de cette nature, le gouvernement serait justifiable d'accueillir cette demande par une fin de non recevoir, et c'est ce qu'il ne manquera pas de faire.

On se perd en conjectures sur les raisons qui ont pu engager le gouvernement à exiger les détails demandés. D'après la rumeur la plus accréditée, certaines banques auraient éludé la dernière loi relative aux banques, laquelle défend d'accepter des stocks en garantie pour les prêts effectués. Des officiers des banques en question auraient servi d'intermédiaires aux emprunteurs, en empruntant eux-mêmes des banques et en prêtant ensuite aux courtiers et autres sur la garantie des valeurs que la loi défend d'accepter.

On donne aussi à entendre que l'une des principales banques de la

ville, dans le but de mettre fin à cette pratique, aurait dénoncé les autres banques et conseillé la mesure qui vient d'être prise. Ce qu'il y a de certain c'est que le gouvernement n'a pas eu recours à ce procédé rigoureux sans avoir de bonnes raisons. La *Gazette* d'hier exprime l'espoir que le bureau du trésor reviendra sur sa détermination, et n'insistera pas pour avoir des détails qui, d'après notre confrère, auront pour effet d'augmenter à tel point le travail de la préparation des rapports, qu'il sera impossible de les fournir assez tôt pour qu'ils puissent être utiles. Il nous semble à nous que ces rapports pourraient être produits à temps.

Si les banques ne se sont pas mises en contravention à la loi, il est de leur intérêt de se conformer le plus tôt possible aux instructions qu'elles viennent de recevoir d'Ottawa. Si la rumeur dont nous venons de parler dit vrai, nous ne voyons pas ce que les banques auraient à gagner en retardant de faire leur rapport sous prétexte que le travail qu'on vient de leur imposer est trop long et trop difficile.

## LA COUR SUPREME:

Voilà une institution qui coûte très cher et dont le pays pourrait très bien se passer. Comme elle ne décide pas en dernier ressort, son rôle se borne à faire l'office de cinquième roue.

Le fait que l'on peut en appeler au conseil privé de ses décisions prouve son inutilité. Si elle se bornait à être inutile ce serait encore assez mal, mais ses tendances centralisatrices la rendent nuisible aux provinces de la confédération. Il a déjà été fortement question de l'abolir. Bon nombre de députés conservateurs bas canadiens se sont prononcés dans ce sens, mais des raisons d'état les ont empêché de réclamer son abolition immédiate. Ce n'est que partie remise, espérons-le, du moins.

Le Conseil Privé a plusieurs fois infirmé les décisions qu'elle a rendues. Tout récemment encore un de ces jugements a été invalidé par le Conseil Privé, lequel a affirmé, à l'encontre de la décision de la Cour Suprême, que les parlements locaux ont le droit de légiférer relativement aux polices d'assurances.

Dans le motif de son jugement le Conseil Privé, après avoir cité plusieurs exemples à l'appui de son assertion, a déclaré que la constitution de 1867 tend plutôt à la décentralisation qu'à la centralisation. On serait porté à croire à première vue que des juges canadiens devraient être plus à portée d'interpréter nos lois que ceux qui demeurent en Angleterre. Ces derniers n'ont pu faire une étude spéciale aussi suivie de notre code que ceux dont toutes les études légales ont été

faites au Canada. Les juges de la Cour Suprême étant plus à même de juger du fonctionnement de notre constitution devraient, ce nous semble, pouvoir l'interpréter dans son véritable sens. Cependant, que cela soit dû ou non au désir d'attribuer au pouvoir qui les a nommés une prépondérance à peu près absolue, il n'en est pas moins vrai que si les décisions de ces mesures eussent été considérées comme finales, nos gouvernements locaux seraient réduits à l'état de sucursales du pouvoir fédéral.

Si ce tribunal n'a pas faussé l'esprit de la constitution, cela est dû uniquement au fait que ses pouvoirs ne sont pas assez étendus pour lui permettre de le faire, lorsque les parties intéressées peuvent encourir la dépense d'un appel en Angleterre. La seule chose qui puisse être dite en faveur du maintien de la cour Suprême, c'est son inutilité, et cette raison n'est pas d'un grand poids auprès des hommes sérieux.

Nous ne tenons pas énormément à ce que le tribunal de ce dernier ressort soit en Angleterre. Nous préférons voir le Canada posséder une cour de dernière instance, mais tant que la cour Suprême telle que constituée aujourd'hui sera le plus haut tribunal de la Confédération, nous considérons l'appel au conseil privé d'Angleterre comme une garantie pour nous. Si la Cour Suprême est maintenue, il faut quelqu'un pour réparer ses erreurs..... *De jugement*, c'est le cas de le dire.

Nous sommes d'avis que le plus haut tribunal du pays devrait être la Cour d'Appel, dont les juges ont été recrutés parmi nos légistes les plus éminents. Chaque province ayant sa Cour d'Appel distincte les justiciables de la province de Québec ne seraient pas exposés à voir leurs causes portées devant des juges qui ne peuvent avoir qu'une connaissance très superficielle du code qui nous régit. Dans tous les cas, la Cour Suprême entraîne une dépense très considérable représentant un montant qu'il serait à propos d'économiser. L'abolition pure et simple de ce tribunal, loin de nuire à l'administration de la justice, constituerait une amélioration aux rouages de notre système judiciaire.

## LE CHEMIN DE FER PROVINCIAL.

Nous avons annoncé samedi dernier que des négociations avaient été entamées pour l'achat du chemin de fer du Nord. Au moment où nous écrivons aucun arrangement définitif n'a été conclu. On affirme que le projet de vente rencontre une très forte opposition de la part de conservateurs influents.

En attendant que cette question soit réglée d'une façon définitive, il

est peut-être à propos d'examiner cette transaction au point de vue des résultats que nous pourrions en attendre. Si la somme de \$8 000,000, montant du prix convenu, d'après la rumeur, pouvait être appliquée en entier à l'extinction de notre dette provinciale, nous n'hésiterions pas à nous prononcer carrément en faveur de la vente. On prétend qu'en retardant la vente de quelques années, le gouvernement pourra obtenir une somme plus considérable pour cette voie ferrée. Il peut y avoir du vrai dans cette affirmation. D'un autre côté, les avantages qui résulteraient de l'allègement immédiat du fardeau de notre dette ne sont pas à dédaigner.

Advenant la vente, il est de fait, cependant, que le gouvernement se trouverait dans l'impossibilité d'appliquer les huit millions à l'extinction de la dette. Cette dernière comprend, il est vrai, un montant de \$3,000,000 qui se trouve garanti par une hypothèque sur la voie ferrée. Il va sans dire que les acquéreurs retiendraient trois millions sur le prix de la vente et se chargeraient de régler eux-mêmes cette réclamation, ce qui réduirait d'autant le montant des obligations de la province, mais que ferions-nous des cinq millions, balance du prix de vente?

Cette somme ne pourrait pas être appliquée à l'extinction de notre dette, et voici pourquoi :

Notre dette a été contractée à long terme. Elle n'est remboursable qu'au bout de trente ans. Nous ne pouvons forcer les porteurs de nos obligations à reprendre leur argent et à nous remettre notre créance. Ces messieurs nous répondraient : "Vous ne nous devez rien. Vous nous devez lorsque les obligations seront échues." Notre crédit est trop bon pour qu'il nous soit possible de racheter nos obligations. Le cinq pour cent de la province de Québec, vaut de 112 à 115 à Londres, et le gouvernement ne ferait pas une opération très lucrative en vendant le chemin de fer pour le racheter à ce prix.

En supposant que ces cinq millions soient placés dans nos banques, nous ne pourrions certainement pas obtenir de ces dernières un intérêt plus élevé que celui qu'elles paient actuellement sur des dépôts moins considérables, et cet intérêt ne dépasse pas trois pour cent au moment actuel. Resterait la possibilité de prêter ce montant au gouvernement fédéral, qui nous allouerait peut-être quatre pour cent, mais à ce taux les cinq millions ne nous rapporteraient que \$200,000 par an. Ajoutez à cela la diminution d'intérêt de cinq pour cent sur les \$3,000,000 garantis par le chemin de fer, soit \$150,000, et vous avez \$350,000 comme produit de l'intérêt annuel sur les huit millions. Cette somme représente le maximum du revenu que nous pour-

rions tirer du prix de la vente, le prêt des cinq millions à quatre pour cent au gouvernement fédéral étant, croyons-nous, le meilleur placement possible pour ce montant.

Dans ces circonstances, nous croyons qu'il serait plus avantageux de louer le chemin de fer pour une période déterminée. Le gouvernement pourrait par exemple conclure un bail à trente ans, en établissant une graduation ascendante dans le prix du loyer pour chaque période de dix ans, et en se réservant le droit de reprendre le chemin de fer à l'expiration de chacune de ces périodes. Comme garantie de l'entretien de la voie et du matériel roulant, il faudrait exiger des locataires un dépôt considérable en argent. Nous préférons un bail à long terme parce que les locataires auraient ainsi intérêt à ne pas lésiner sur la dépense nécessaire à l'entretien du matériel et de la voie.

Des capitalistes se déclarent prêts à former un syndicat qui affermerait le chemin pour quinze ans et qui, pendant la durée du bail, verserait annuellement au trésor la somme de \$350,000. Comme on le voit, cette somme représente exactement le maximum de ce que l'intérêt des huit millions pourrait produire.

À l'expiration du bail, le gouvernement se trouverait encore propriétaire d'une voie ferrée dont la valeur se serait considérablement accrue grâce à la mise en opération du chemin de fer du Pacifique Canadien, et alors, s'il jugeait à propos de le vendre, il n'éprouverait aucune difficulté à trouver des acheteurs.

Une autre considération que le ministère ne perdra pas de vue, nous en sommes certain, c'est la nécessité de faire tous les efforts possibles pour relier le chemin de fer du Nord au Pacifique Canadien. Nous sommes convaincu que l'administration Chapleau saura sauvegarder les grands intérêts qui lui sont confiés. L'affaire qu'il s'agit de régler est des plus importantes et nos hommes publics n'agiront qu'après avoir mûrement réfléchi, et après avoir bien pesé les conséquences de leur acte.

#### L'Exploitation de nos richesses minières.

Nous nous plaisons à répéter que notre sol abonde en minerais précieux et nous comptons beaucoup sur l'exploitation de nos richesses minières. Le gouvernement provincial a fait, pour activer cette exploitation, des efforts qui ne resteront pas sans résultat, et nous attendons beaucoup de bien de la nouvelle loi relative aux mines; cependant, en ce qui concerne nos minerais les plus précieux, il nous reste à opérer une grande réforme pour mettre le mineur canadien sur un pied d'égalité avec les mineurs des Etats-Unis.

On aura beau dire et beau faire, tant que nous nous obstinerons à maintenir le droit régalién, il n'y aura d'exploitée qu'une bien faible proportion de nos mines d'or. Nous comptons prélever un revenu sur le produit de nos mines, mais, même au seul point de vue des intérêts du fisc, il serait beaucoup plus avantageux de favoriser au lieu de restreindre l'exploitation. Nous exigeons un droit régalién de deux et demi pour cent sur le produit brut, et nul n'a le droit de construire un moulin à broyer le quartz, à moins d'obtenir une licence : chose assez singulière, nous

sommes protectionnistes et nous imposons une taxe directe sur les mines. Une des conséquences de l'opération de la loi c'est qu'il n'y a pas dans toute la province une seule mine où l'on broie le quartz. Les lavages d'or seuls sont exploités.

Les mines des Etats-Unis se sont développées avec une rapidité prodigieuse. Sont-elles plus riches que les nôtres? Nous ne le croyons pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que 90 pour cent des mines exploitées aux Etats-Unis seraient incapables de payer le droit régalién que nous exigeons.

Aux Etats-Unis, la seule formalité qu'un mineur doit remplir après avoir découvert une mine, c'est de planter quatre piquets aux coins de son *claim*, de creuser un trou de dix pieds, puis d'aller trouver le registraire du comté et de déposer entre ses mains une somme suffisante pour payer les frais d'arpentage, et les dommages, si la propriété appartient à un autre. Car, remarquez qu'un propriétaire de terrain minier inexploité ne peut empêcher qu'un autre l'exploite, s'il ne veut pas l'exploiter lui-même.

Le *claim* une fois enregistré, le mineur est tenu d'exécuter, dans le cours d'un an, des travaux au montant de \$150, sous peine de perdre ses droits. Au bout d'un an, s'il a rempli ces conditions, il se hâte d'obtenir une patente qui lui est accordée à raison de \$5 l'acre pour le terrain. Le gouvernement perçoit ainsi un montant beaucoup plus considérable que celui que le droit régalién pourra jamais nous rapporter.

Quelques chiffres à l'appui de cette assertion. L'état du Nevada est absolument aride. Il n'aurait jamais été colonisé sans les mines. Mais il a déjà produit à lui seul plus d'argent que tout le reste du monde entier. Le montant total dépensé pour la production de ce minerai d'argent est de 50 pour cent moins élevé que la plus value de la propriété résultant de la construction des villes dans cet Etat.

Il y a quatre ans, Leadville n'existait pas. Un beau jour, quatre mineurs découvrent une mine sur un terrain des plus arides, et trois ans après, aux environs de cette mine découverte par eux, l'on voyait une ville qui comptait une population de 40,000 âmes. Le terrain y valait \$37 du pied, de surface, le sous-sol étant réservé. Trois chemins de fer y convergeaient, et il y avait, compris dans un espace de quatre milles, des terrains miniers valant \$150,000,000. Voilà ce qui s'appelle faire de la colonisation à bon marché.

En présence de faits comme ceux-ci, pouvons-nous douter un instant que ce système soit plus avantageux, et pour le développement des ressources de ce pays, et pour la colonisation, et pour le revenu. Pour les gouvernements comme pour les individus, le meilleur moyen de s'enrichir est de procurer à ceux qui l'entourent les moyens de vivre dans l'aisance. Le particulier qui aspire au succès éprouvera toujours plus de difficultés à atteindre son but, s'il compte faire fortune en tenant les autres dans la misère, s'il cherche à s'entourer d'une population pauvre. A plus forte raison un gouvernement a-t-il intérêt à répandre l'aisance autour de lui, et le gouvernement Chapleau a donné des preuves non équivoques de son désir de rendre la province aussi prospère que possible.

L'abolition du droit régalién ferait disparaître le seul obstacle qui s'op-

pose encore à l'exploitation de nos richesses minières.

En offrant aux mineurs les mêmes avantages que ceux qui leur sont offerts aux Etats-Unis, nous attirerions ici une classe nombreuse d'ouvriers et de capitalistes entreprenants et l'on verrait bientôt la production de l'or dans la province de Québec s'élever chaque année à un montant si considérable qu'il dépasserait nos plus belles espérances. Nous savons que le gouvernement s'occupe sérieusement de l'exploitation de nos mines, et nous espérons qu'il comprendra l'utilité de la réforme que nous suggérons.

#### LA VALLEE DE LA GATINEAU.

(Du Canada.)

Puisque cette région semble devoir apporter un contingent puissant à la prospérité générale de la province de Québec il convient de la faire connaître plus qu'elle ne l'est.

La vallée de la Gatineau mesure à peu près 150 milles. Bien que le pays soit en général montagneux, on y voit de grandes étendues de terrain éminemment propres à la culture. Certains vallons se prêtent plus spécialement à l'élevage des bestiaux par les qualités qu'il possèdent comme pâturages.

Les mines en sont à coup sûr la richesse principale. Marbres de différentes couleurs, or, argent, fer, plombagine, molybdène, phosphate, mica, amiante, etc., etc., on y trouve de tout. Le fer surtout s'y rencontre en quantité considérable.

Voilà pour les traits généraux de la région que doit sillonner prochainement le chemin de fer de la Gatineau. Jetons un coup d'œil sur les différentes localités, townships, etc., qui doivent surtout profiter de l'établissement de cette voie ferrée :

#### AUMOND ET SICOTT.

Ces townships sont les plus reculés au nord; on y compte actuellement 800 colons. Le sol y est plan en général et d'une fertilité étonnante. Les bois francs, chêne, érable, etc., y sont de la plus belle venue; malheureusement l'exploitation n'en a pu être faite jusqu'aujourd'hui vu l'éloignement et le manque de communications. On y a découvert de riches gisements de phosphate et d'amiante.

#### MANIWAKI.

Ce township situé plus au sud, est destiné à devenir le champ de grandes exploitations agricoles. Des 45,000 acres qu'il contient en superficie, 35,000 sont d'une terre noire éminemment propre à la culture. Le reste conviendrait mieux à l'élevage des bestiaux, notamment des montons. Le sol y est en général plan, ou légèrement ondulé, excepté dans l'extrême partie sud où l'on voit de grandes déchirures.

La colonisation ne s'est emparé jus qu'aujourd'hui que d'un quart de cette région. Le reste est couvert de riches forêts qui n'attendent, elles aussi, que des moyens de communication pour être sérieusement exploitées.

On y trouve une grande quantité de bois francs.

#### VILLAGE DU DÉSERT.

On est ici en face d'une future ville.

Ce village désigné comme le terminus de la ligne est situé au confluent des rivières Désert et Gatineau. C'est

là que chasseurs et trappeurs s'y donnent rendez vous pour la traite des pelleteries. On y trouve plusieurs magasins, quelques hôtels, une superbe église catholique capable de contenir 2,000 personnes, un couvent, etc.

C'est le temps de rendre au Rév. Père Prévost le témoignage de reconnaissance que lui doivent tous ceux qui s'intéressent à la colonisation. Non content de s'en tenir à son rôle propre, l'évangélisation et l'enseignement, le Rév. Père Prévost s'intéresse à tout ce qui peut promouvoir les intérêts matériels de cette partie du pays. Essais de cultures nouvelles, amélioration des méthodes anciennes, appui cordial donné aux explorateurs, ce zèle missionnaire ne néglige rien pour faire de ce village perdu dans les profondeurs des bois un centre de civilisation, de progrès et de lumière.

Désert compte 650 familles dont quelques-unes sauvages. Plusieurs mines de fer et d'argent ont été trouvées dans les alentours. La canne à sucre y est fructueusement cultivée.

#### BLAKE, CAMERON ET HINCKS.

Trois townships échelonnés sur la rive est de la Gatineau.

Tous trois se recommandent par leurs richesses forestières, agricoles et minières. Ils n'attendent plus eux aussi que des voies de communication pour ajouter leur contingent à la richesse publique.

Les deux premiers contiennent des mines de cuivre et d'argent qu'on dit égales à celles du Colorado. Le fer s'y trouve aussi en quantité considérable.

Hincks rivalise avec n'importe quelle partie de la région de l'Ottawa pour ses gisements de phosphate et de plombagine.

#### NORTHFIELD.

La population s'en chiffre par 400; la propriété y est évaluée pour les fins municipales à \$25,000.

Encore une région qui n'attend que des moyens de communication pour devenir le champ de grandes exploitations minières. Gisements de phosphate, mines de fer s'y trouvent partout en quantité considérable.

Northfield recèle du marbre qui pour être quelque peu inférieur à celui de Ca. rare n'en est pas moins éminemment propre à la statuaire.

#### DUNHOLM.

En outre des marbre et phosphate, on trouve ici des gisements considérables d'ochre et d'autres matières colorantes.

Dunholm sera probablement choisie, croyons-nous, comme champ d'exploitation par une puissante compagnie américaine dans laquelle M. Vennor possède des intérêts. L'étendue des terres propres à la culture dans Northfield est de 25,000 acres; dans Dunholm elle est de 12,000 à 15,000. L'un et l'autre sont montagneux.

#### BOUCHETTE.

Nous voilà revenus sur la rive ouest de la Gatineau.

Bouchette mesure 45,000 acres de superficie dont 25,000 propres à la culture. Les feux ont sévi plusieurs fois en cette région, ce qui explique pourquoi certains espaces ne sont plus boisés. Le fer y est en telle abondance qu'on peut dire sans exagération que ce minerai forme des montagnes entières. Population 450 habitants; valeur de la propriété évaluée pour les fins municipales \$49,000.

#### WRIGHT.

Nous sommes toujours dans la ré-

gion des mines, les phosphates y prédominent. Wright mesure 48,000 acres de superficie dont les deux tiers sont de bonne terre arable.

Le blé y vient admirablement

Le long de la rivière Pickanock des quantités considérables de bois franc n'attendent plus qu'une voie ferrée pour arriver sur nos marchés.

AYLWIN.

Ressemble grandement à Bouchette. Les feux y ont si passésouvent que les richesses forestières de ce township en ont grandement souffert. L'agriculture s'est emparée en grande partie cependant de ces espaces dévastés. Les minéraux s'y trouvent comme dans tous les townships environnants.

LOW.

C'est peut-être le plus mal partagé de tous les townships d'alentour sous le rapport des ressources minières et agricoles. Le sol s'y compose surtout de sable et de glaise; nature généralement montagnaise.

MASHAM.

C'est le township agricole par excellence. Le sol y est d'une richesse extraordinaire; sur les confins ouest de riches mines de fer ont été découvertes, en même temps que de certains filons d'or.

WARKFIELD ET HULL.

Ces townships sont trop près de nous pour que tous n'en connaissent pas les richesses. Exploitations minières et agricoles y sont poussées de front. L'élevage des bestiaux s'y pratique si bien que cette région est réputée pour les beaux échantillons qu'elle fournit au commerce d'exportation des viandes.

Nous nous résumons en deux mots :

La vallée de la Gatineau offre à l'industrie des pouvoirs d'eau aussi forts que nombreux et des champs d'exploitation inépuisables, mines, forêts etc.; à l'agriculture des terres fertiles, et d'une superficie assez grande pour établir un royaume.

Qu'y manque-t-il pour que le pays tout entier puisse bénéficier de ces ressources? Un chemin de fer.

Ne désespérons pas, nous l'aurons avant longtemps.

## NOUVELLES DIVERSES.

M. Saint-Hilaire, conservateur, a été élu, jeudi, député de Chicoutimi et Saguenay.

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce qu'une partie de la ville de Cronstadt a été incendiée. Les pertes sont énormes. On croit que le feu a été allumé par des nihilistes.

On mande de Queenstown, (Irlande) 25 décembre :

Aujourd'hui le steamer *Catalonia* a abordé la barque *Helen S. Lee*, au moment où il sortait du port. La barque a coulé et neuf hommes de son équipage ont péri.

On télégraphie de Brownsville que la fièvre jaune fait des ravages alarmants dans les villes mexicaines de Texas, Tamecra et Yucatan. Neuf soldats de la garnison de cette dernière place ont succombé à l'épidémie.

Nous accusons réception du premier numéro d'un journal littéraire

ayant pour titre *Le Bouquet*. C'est un journal de seize pages petit format. L'impression est bien faite et la matière bien choisie. M. J. H. Malo en est le rédacteur. Succès au nouveau confrère.

Le Czar a décidé que les vingt-trois criminels politiques arrêtés récemment et que l'on croit être les chefs ou les principaux membres du parti de la terre, passeront ensemble en jugement à une réunion spéciale du Sénat à laquelle assisteront les membres des chambres communales.

Un correspondant ayant fait remarquer à M. Gladstone que des bandes de missionnaires mormons parcourent chaque année la Grande-Bretagne, attirant des milliers de jeunes personnes dans l'Utah, pour y mener une vie immorale, et ayant demandé si le gouvernement avait l'intention de mettre une fin à ce prosélytisme, le premier ministre a répondu qu'il craignait qu'il lui était impossible d'intervenir, vu qu'il est à présumer que ces jeunes personnes s'enrôlent de leur propre mouvement sous l'étendard du mormonisme.

On lit dans le *Sorelois* :

Les MM. Lunan, de Sorel, ont expédiée dans le cours de cette semaine une grande quantité de leur fameuse poudre à pâte "Princesse" à Rio de Janeiro, Brésil, par voie de Halifax, où elle sera mise à bord du steamer "Comte d'Eu" le premier navire qui ait fait le trajet entre le Brésil et le Canada depuis que des relations commerciales ont été établies entre ces deux pays. Le "Comte d'Eu" doit quitter Halifax le trois janvier prochain. C'est la première fois qu'une poudre à pâte de manufacture canadienne aura été placée sur le marché brésilien, et nous félicitons les MM. Lunan de leur esprit d'entreprise et nous espérons qu'ils en retireront de grands profits.

On télégraphie de Rome, le 25 décembre :

Le pape a donné dimanche sa réception habituelle de Noël aux cardinaux, dont vingt-trois étaient présents, y compris le cardinal allemand de Hohenlohe. En réponse à leur adresse le pape a dit que sa position devenait de plus en plus intolérable. Quand il réclamait le pouvoir temporel afin d'assurer l'indépendance du pouvoir spirituel il était accusé d'être un rebelle et un ennemi de l'Italie. Les catholiques qui demandaient des garanties efficaces pour la liberté du chef de leur Eglise étaient pareillement injuriés, et les pèlerins venant à Rome étaient insultés par la presse et la populace. Il était donc naturel que les évêques considéraient la situation actuelle comme incompatible avec la dignité du saint-siège. Le pape a dit qu'il s'attendait à une persécution acharnée dans un prochain avenir, mais qu'il s'efforcera de bien conduire la barque de Pierre à travers la mer orageuse, attendant le moment où Dieu calmerait la tem, etc.

Le gouvernement italien est à étudier le projet de garantir plus efficacement la liberté et l'indépendance du Souverain Pontife à Rome afin de prévenir toute intervention étrangère tendant à donner à la loi des garanties un caractère international.

## NOUVELLES DE ROME.

On lit dans le *Courrier du Canada* :

Une lettre reçue de Rome ces jours derniers nous apprend que l'affluence des archevêques, évêques et membres du clergé était tellement considérable à l'occasion des fêtes de canonisation, qu'un grand nombre d'évêques n'ont pu y assister et qu'il n'y a eu que les archevêques admis sans billet spécial.

MM. les abbés Blais et Collet et M. Abraham Hamel avec sa famille sont arrivés quelques jours avant la fête de l'Immaculée Conception.

M. Ab. Hamel doit passer l'hiver à Rome ainsi que Mgr Lafèche, ce qui portera à une vingtaine le nombre des Canadiens à Rome cet hiver. Mgr Lafèche a eu dernièrement une audience privée du St Père, et a été reçu avec la plus grande bonté.

La santé du St-Père est toujours bonne, bien qu'il soit obligé de se livrer à des travaux extraordinairement fatigants.

## ORDINATION.

Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal a fait, dans la chapelle du Mont Ste Marie, le 26 décembre 1881, les ordinations suivantes :

Tonsure — M. E. Leblanc, Cong. de Ste Croix.

Soudiaconat — M. H. Lafond, Cong. de Ste Croix.

Prêtrise — MM. M. L. O'Connell, Brooklyn, P. Coyle et D. J. Menton, Providence.

## GUITEAU.

Dimanche, le sculpteur Theodore Nills a pris un moule en plâtre de la tête de Guiteau. Il n'a pas été facile d'obtenir le consentement du stalwart des stalwarts à l'opération, car il fallait couper sa barbe et ses favoris, et il craignait d'être défiguré. Mais quand le sculpteur a énuméré les personnages illustres dont il avait moulé les têtes, Guiteau a souri avec complaisance et cessa de s'opposer à ce que son portrait allât rejoindre celui des autres célébrités. D'après les mesures prises par M. Mills, la tête de Guiteau mesure 23½ pouces de circonférence, la bosse de l'estime de soi même 6½ pouces, celle de la fermeté 6½ pouces. Le côté gauche de la tête est bien développé et apparemment normal, mais le côté droit est presque plat. Par devant, la tête est d'un pouce plus courte que par derrière. En somme, M. Mills déclare n'avoir jamais vu une tête humaine d'une conformation aussi bizarre.

Quand Guiteau est arrivé tout rasé devant la cour, lundi, tout le monde a été frappé du changement de sa physionomie. L'impression générale est que l'enlèvement de la barbe et des favoris rend beaucoup plus apparent le masque de la démence sur le visage.

Après consultation avec les organes de la poursuite et de la défense, le juge Cox a décidé de suspendre le jugement jusqu'à mercredi, pour permettre au juré Samuel Hoobs de s'occuper des funérailles de sa femme.

Le jugement, interrompu hier et avant-hier, sera repris aujourd'hui.

## Voyage au Pôle en Ballon.

On lit dans le *Courrier des Etats Unis* ce qui suit : Le commandant Cheyne part aujourd'hui, vendredi, pour Montréal, sur l'invitation de Sir John MacDonald et de sir Samuel Leonard Tilley, dans le but d'intéresser le public canadien à son projet de voyage en ballon au pôle nord. M. Tilley est membre du comité de Londres chargé de recueillir des souscriptions à cet effet. Les personnes intéressées à l'entreprise désirent que ce soit une expédition anglo-américaine à organiser par souscription populaire. Les frais s'éleveront à \$80,000, et \$40,000 doivent être recueillis dans chaque pays. Le commandant Cheyne reste-

ra au Canada jusqu'au 20 janvier, et en son absence les intérêts de l'expédition seront surveillés par M. Henry Walter Grinnell, qui sera le secrétaire du comité en voie de formation à New York. Un comité a déjà été organisé à Elizabeth, New Jersey, et l'on se propose d'en former dans les principales villes du pays.

Le navire de l'expédition sera appelé le *Grinnell*, du nom du célèbre patron de l'exploration arctique. Le lieutenant Schwatka est disposé à accompagner l'expédition pourvu qu'il obtienne le consentement du gouvernement. Les trois ballons, qui coûteront \$20,000, seront confectionnés en Angleterre et expédiés dans ce pays New-York. sera le point de départ de l'expédition. Le commandant Cheyne disait hier : " Nous irons à St-Patrick's Bay, où le capitaine Nares a trouvé un immense gisement de charbon à la surface. Nous construirons une maison directement sur le charbon. Nous installerons des appareils et fabriquerons du gaz hydrogène pour les ballons. Cet endroit est à six milles du point où le navire du capitaine Nares, le *Discovery*, a hiverné en 1875-76, et à 496 milles du pôle. Quand nous aurons le vent favorable il nous faudra de dix-huit à vingt-quatre heures pour atteindre le pôle."

Le commandant Cheyne dit que l'expérience de la *Jeannette* n'est qu'une autre confirmation du fait qu'il est impossible d'atteindre le pôle au moyen de navires. Dans son opinion la région polaire est un archipel pris dans un océan de glace solide ne présentant aucune ouverture à la navigation. Chaque ballon sera pourvu d'un traineau, un canot et de vivres pour cinquante-un jours, et lâchera du fil télégraphique à mesure qu'il s'éloignera, pour se tenir en communication avec la station principale. Les aérostats seront chargés de manière à ne pas trop s'élever dans l'air, et le commandant Cheyne croit qu'il pourra descendre à dix milles du pôle.

Il ne prévoit aucune difficulté du froid pendant le voyage en ballon, qui aura lieu au mois de juin de l'année après le départ de l'expédition. Il dit même que les voyageurs aériens devront ôter leur paletot pour n'avoir pas trop chaud.

L'expédition sera composée de dix-sept hommes, qui seront rejoints par trois Esquimaux au Groenland. Le gouvernement danois a déjà envoyé l'ordre aux autorités du Groenland de prêter toute l'assistance possible à l'expédition.

## Vente aux Enchères.

En revenant, le mois dernier, par le *Scythia*, d'un voyage en Europe, M. Joseph Leopold, de Milwaukee, Wisconsin, avait apporté un beau trousseau destiné à sa fille, qui était à la veille de se marier. Grâce à la complaisance — intéressée, dit-on, — d'un employé de la douane, M. Leopold put faire transporter ses bagages dans un hôtel de New-York sans déclarer les articles passibles des droits. Mais l'instant d'après, il reçut la visite d'un inspecteur, qui saisit tous les articles du trousseau, bas de soie, gants, jupons, robes, manteaux de velours et de dentelles, etc.

M. Leopold a été prévenu qu'il pouvait rentrer en possession de ces objets en payant \$500, mais il a refusé, dans la crainte, paraît-il, d'être arrêté s'il revenait à New-York. En conséquence, l'élegant trousseau, évalué à \$6,000, a été mis aux enchères samedi et adjugé par pièces et morceaux à des brocanteurs. Le produit de la vente ne s'est pas élevé tout à fait à \$1,500.

## Substitution de prisonnier.

Sherman Reed, condamné à trois mois de pénitencier pour contravention à la loi sur les loteries, et après avoir passé deux jours au pénitencier a été relaxé, en attendant qu'il fût statué sur l'appel, sous une caution de \$3,000 fournie par M. Oliver Blaber, imprimeur, no 112 rue William, New York.

Le jugement a été confirmé il y a quelques jours par la cour suprême. Vendredi dernier, M. Blaber, mis en demeure de livrer le condamné dont il s'était porté garant a mené l'officier de police Isaac Smith dans le cabaret Lynch, rue Nassau et lui montrant un homme qui buvait devant le comptoir, il lui a dit : " Voilà Sherman Reed."

En réponse aux questions de l'officier, le buveur a reconnu qu'il était en effet Sherman Reed. En conséquence, il a été arrêté et conduit au pénitencier. Sa mesure a été prise, conformément au règlement, et l'on a

remarqué que sa taille, qui était de 4 pieds 11 pouces et demi quand il avait été écroué pour la première fois, il y a quelques mois, était maintenant de 5 pieds 4 pouces et demi. Le directeur de la prison lui a demandé par quel miracle il avait pu grandir ainsi, et après quelques tergiversations il est "entré dans la voie des aveux."

Son véritable nom est James McGinnis. Il paraît que Sherman Reed a disparu, ce qui entraînait la confiscation de la caution. Pour éviter ce malheur, M. Blaker et McGinnis ont fait un contrat par lequel ce dernier s'est engagé, contre paiement d'une somme de \$150, à se donner pour Sherman Reed et à faire ses trois mois de pénitencier. Sans la différence de taille entre le condamné et son Sosie, on ne se serait pas aperçu de la substitution, et le singulier marché aurait reçu son entière exécution.

**Don généreux**—Les Sœurs de Charité de l'Asile de la Providence de Montréal offrent l'expression de leur sincère reconnaissance à Messieurs les Directeurs de la Banque d'Épargne de la Cité et district, en accusant réception de la somme de \$700.00, qu'elles ont reçues le 23 décembre 1881, pour leur institution. \$200 pour celle des Sourdes Muettes et \$150 pour la Salle d'Asile, rue Visitation, le 23 décembre 1881.

**Décision importante**—Son Honneur le Juge Jetté a rendu jugement samedi dans la cause de Laramée vs Grans. Il s'agissait d'un mariage entre catholiques contracté devant un ministre protestant. Le demandeur en réclamait l'annulation. La défenderesse a prétendu qu'elle était protestante. Mais, comme elle a été baptisée dans l'église catholique et que deux mois encore avant son mariage, elle participait aux sacrements de cette église, sa dérogation a été renvoyée et le mariage annulé.

**Réunion**—Les messieurs intéressés dans la construction du tunnel sous le Saint Laurent se sont réunis mercredi et jeudi soir.

On y a décidé que les travaux une fois commencés seront poussés avec toute l'activité possible. On s'est occupé également de la question de savoir si on fera venir d'Angleterre ou si on prendra des manufactures canadiennes la machinerie nécessaire pour les travaux.

L'un des directeurs provisoires aurait déclaré que le contrat a été accordé à un syndicat français, dont les membres résident à New-York et à Montréal.

M. Shanly a reçu l'ordre de préparer les plans et les travaux commenceront aussitôt que possible.

L'honorable M. Chapleau était présent à une réunion des directeurs jeudi après-midi.

**Arrestation**—Le chef de police de Guelph M. Randall, a envoyé jeudi au chef Paradis une dépêche, à la suite de laquelle le détective Lafon se rendit dans la soirée à la gare Bonaventure pour y attendre le train de la nuit de l'Intercolonial pour Halifax.

Lorsque le train arriva en gare, le détective Lafon trouva dans un wagon Pullman celui qu'il attendait, un jeune Anglais nommé May.

Ce dernier qui, probablement, se disposait à retourner en Angleterre, est accusé d'avoir commis différents vols d'argent. Le détective opéra son arrestation. Il sera renvoyé à Guelph, sous bonne garde.

**Correspondance spéciale à "L'Interocéan" de Chicago, Ill.**—Voici quelques incidents de la vie du capitaine Boyton racontés par lui-même :

**Reporter.**—"Vous avez dû voir beaucoup de pays dans votre vie, capitaine ?"

**Captaine.**—"Oui, c'est vrai avec l'aide de mon costume de sauvetage en caoutchouc j'ai parcouru plus de 10,000 milles sur les rivières d'Europe et d'Amérique."

J'ai été présenté aux souverains de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Italie, de la Hollande, d'Espagne et du Portugal et j'ai en ma possession au-dessus de quarante médailles dont on m'a décoré. On m'a honoré de l'ordre de la chevalerie et on m'a élu membre honoraire de nombre de comités, clubs, ordres et sociétés."

**Reporter.**—Avez-vous couru beaucoup de dangers durant vos voyages ?

**Capt.**—Ceci dépend de ce que vous appelez danger. Quand je descendis la rivière Tagers, en Espagne, j'eus à sauter 102 chutes, la plus haute était de 85 pieds et des nombreux rapides. Lorsque je traversai le détroit de Messine, je me suis brisé trois côtes en combattant les requins et en France en descendant la Somme un chasseur surpris et excité m'a tiré un coup de fusil. Quoique toutes ces choses ne soient pas très agréables, je ne crains, dans mes

voyages, que le froid qui m'engourdit les jambes et me cause des crampes car je ne suis bien que quand mes membres sont libres et souples.

Depuis quelque temps je porte toujours une provision d'huile de St. Jacob dans mon petit canot (que le capitaine appelle "Baby Mine" et dans lequel il met des signaux, fusées, thermomètres, boussoles, provisions de bouches, etc.) et je n'ai plus de misère. Avant de partir je me frictionne d'un bout à l'autre avec cette huile car son action sur les muscles est étonnante.

Étant toujours exposé au froid, j'étais naturellement sujet à des douleurs rhumatismales que rien ne pouvait guérir, mais maintenant ces douleurs n'existent plus grâce au Grand Remède Allemand. Dans mes voyages j'ai rencontré des personnes qui souffraient du rhumatisme depuis des années sur mon avis elles se sont servies de ce remède et elles sont guéries. Mais moi, je me passerais de manger pendant des jours plutôt que de passer une heure sans avoir cette huile à ma portée. Enfin, je ne voudrais pas entreprendre un voyage quelconque sans l'avoir avec moi.

**Renseignements importants**—Les consuls de pays étrangers, établis à Montréal, demandent des renseignements sur les sujets suivants dans le mémoire qu'ils ont adressé au ministre de l'Agriculture :

Le rendement des céréales et des légumes.

La superficie des terres en culture et le rendement de chacune d'elles par acre.

Le montant de la production annuelle du beurre et du fromage et le nombre des établissements qui fabriquent ces produits.

Le nombre des bestiaux élevés et exportés.

La production annuelle du bois de service et le nombre des scieries et des moulins à raboter.

Le nombre de moulins à farine et leur capacité.

Le nombre et la capacité des filatures de coton et de laine.

Le nombre et la capacité des manufactures de chaussures, ainsi que le nombre des tanneries.

Le rendement des mines de charbon, de fer, de cuivre, d'argent, d'or et d'autres métaux.

Les consuls n'ont pu recueillir de renseignements jusqu'ici que par les relevés du recensement de 1871, publiés en 1875.

## L'HUILE ST-JACOB

MARQUE DU COMMERCE



## LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

A. VOGELER & CIE.,

Baltimore, Md., U. S. A.

### DECES.

—A Vaudreuil, samedi soir, le 17 du courant, est décédé le Révd Messire Théophile Brassard, vicaire Forin, ancien curé de Vaudreuil, dans sa cinquantième année de prêtrise.

A Joliette, le 17 du courant à l'âge de onze ans et quelques mois, Marie Elizabeth, fille aînée de Charles Leblanc, Ecr., marchand du même lieu.

## COMMERCE.

### PRIX DE DETAIL DU MARCHÉ DE MONTREAL.

DIVERS.	
Sucre d'érable, à la livre	0 07 à 0 10
Sirup d'érable, au gallon	0 80 à 1 00
Miel, à la livre	0 12 à 0 15
Oufs frais, à la douzaine	0 20 à 0 22
Haddock, à la livre	0 06 à 0 07
Poisson frais	0 08 à 0 10
Saindoux, au seau	0 09 à 0 10
Saindoux, par livre	0 15 à 0 18
Peaux, à la livre	0 00 à 0 00

GIBIERS.	
Canards au couple	0 55 à 0 75
do noir	0 70 à 0 75
Pleviers, par douzaine	0 00 à 0 00
Bécasses, au couple	0 00 à 0 00
Pigeons domestiques, au couple	0 15 à 0 20
Perdrix, au couple	0 00 à 0 00
Tourtes, à la douzaine	0 00 à 0 00
Lièvres	0 00 à 0 00

VIANDES.	
Bœuf, à la livre (steak)	0 10 à 0 12
Do à la soupe	0 00 à 0 13
Bœuf salé	0 00 à 0 00
Jambon à la livre	0 12 à 0 15
Lard, do	0 10 à 0 12
Mouton, do	0 08 à 0 13
Agneau, au quartier	0 00 à 0 00
Veau à la livre	0 00 à 0 00
Lard frais, par 100 lbs	0 00 à 0 00
Bœuf par 100 livres	0 00 à 0 00
Saindoux à la livre	0 14 à 0 15

FARINE.	
Farine de blé, de la campagne, par 100 lbs	3 50 à 3 75
Farine d'avoine	2 50 à 2 60
Farine de blé d'Inde	1 70 à 1 80
Sarrasin	0 00 à

LÉGUMES.	
Pommes nouvelles, au baril	1 50 à 3 50
Patates, au sac	0 65 à 0 75
Fèves, par minot	1 10 à 1 12
Navets jaunes par brl	0 00 à 0 00
Oignons rouges par brl	5 00 à 6 50
Do blanc par minot	2 00 à 0 00
Carottes do	0 30 à 0 35
Betteraves do	0 40 à 0 75
Choux par doz	0 60 à 0 80
Oignons par tresse	0 00 à 0 00
Orange par caisse	5 00 à 8 50
Citron do	9 00 à 0 00
Raisin de Malaga par petit baril	0 00 à 0 00
Radis, par douzaine de paquets	0 00 à 0 00
Concombres, par doz	0 00 à 0 00

GRAINS.	
Blé, par minot	1 39 à 1 41
Pois, do	0 80 à 0 92
Orge, do	0 70 à 0 95
Avoine, do	0 00 à 0 00
Sarrasin, do	1 25 à 1 40
Lin, do	0 00 à 0 00
Mil, do	1 50 à 1 60
Blé d'Inde do	0 00 à 0 80
Avoine à la poche	1 00 à 1 10
Fèves	1 70 à 2 20
Son par 100 livres	0 90 à 1 00
Moulée	1 15 à 1 40
Son	0 00 à 0 00

LAITERIE.	
Beurre frais, à la livre	0 25 à 0 30
Beurre salé do	0 18 à 0 22
Fromage do	0 15 à 0 18

VOLAILLES.	
Dindes, à la livre	0 84 à 0 10
Dindes (vieux) au couple	1 50 à 1 80
Dindes (jeunes) do	1 25 à 1 50
Oies, do	1 25 à 1 50
Oies à la livre	0 00 à 0 00
Canards à la livre	0 00 à 0 00
Canards, au couple	0 60 à 0 75
Poulets au couple	0 70 à 0 80
Poulets à la livre	0 10 à 0 11
Poulets du printemps par couple	0 30 à 0 60

Corrigé tous les mardis et vendredis par P. POULIN & Cie., Commerçant, Etal No. 4 et 5 Marché Bonsecours

MARCH EAUX BESTIAUX. Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le Clerc du Marché Viger.

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs	\$ 4 50 à \$ 5 50
Bœuf, 2me qualité	0 00 à 4 50
Vaches à lait	25 00 à 45 00
Vaches extra	45 00 à 60 00
Veaux, 1re qualité	0 00 à 0 00
Veaux, 2me qualité	0 00 à 0 00
Veaux, 3me qualité	0 00 à 0 00
Moutons, 1re qualité	7 00 à 8 00
Moutons, 2me qualité	5 00 à 6 00
Agneaux, 1re qualité	5 00 à 5 50
Agneaux, 2me qualité	2 50 à 3 50
Cochons, 1re qualité	7 50 à 8 00
Cochons, 2me qualité	6 50 à 7 00

Foin et Paille	
Foin, 1re qualité, par 100 bottes	7 00 à 8 00
Foin, 2me qualité	5 00 à 6 00
Paille, 1re qualité	3 00 à 4 00
Paille, 2me qualité	2 00 à 3 00

## MAISON BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE, IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20, rue St-Gabriel, Montréal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles—Livres de Prières—Livres de Récompense—Livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.—Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis.—Livres pour les Bureaux d'enregistrement—Imagerie—Cachets de communion—Chapelets—Médailles—Statuettes, etc.—Tapiserie—Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmarès, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix.

Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

## Librairie Payette & Bourgeault

250, RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

### NOUVELLE PUBLICATION:

"LE PETIT ARSENAL DE CATHOLICISME" ou "Traité Élémentaire de Controverse" par A. MAILLOUX, V.G., in-12, 464 pages, cart. Prix, 50c.

### APPROBATIONS:

Nous soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal du Catholique" ou "Traité Élémentaire de Controverse" par un Catholique Romain, et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettant l'impression et en recommandons la lecture à nos Diocésains.

† E. A., Arch. de Québec.

Québec, 19 mars 1872.

Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important:

"L'arsenal a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants, et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."

Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait: "Je vous envoie ci-joint l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite ex "intime cordé tout le succès possible."

22 mai 1880. 1—

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEUR District de Montréal.

Dame Sophie Ethier, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis N. Vadeboncoeur, commis du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse,

vs Le dit Louis N. Vadeboncoeur, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour intentée.

L. C. PELLETIER, Procureur de la Demanderesse. Montréal, 26 octobre 1881. 25-kbl

## "LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HEBDOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

### ABONNEMENT:

Un An ..... \$1.00  
Six Mois ..... 0.50

Payable d'avance.  
[Frais de port payés par l'Éditeur.]

### ANNONCES:

25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE,

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

8, rue St. Gabriel,